

persécution, dans laquelle Saint-Pothin mourut en prison à l'âge de 90 ans. « Les cendres des illustre martyrs ayant  
« été recueillies, elles furent déposées sous l'autel de l'é-  
« glise des apôtres, aujourd'hui dédiée à Saint-Nizier,  
« où Dieu opérait divers miracles par la vertu de ces  
« saintes reliques. Pour les honorer d'une manière éclatante, on institua la *fête des Merveilles*, que le clergé  
« et le peuple solennisaient tous les ans. La principale  
« cérémonie de cette fête consistait en des hymnes et des  
« cantiques que l'on chantait solennellement en descendant sur la rivière de la Saône, dans un bateau magnifiquement orné. Voilà tout ce qu'on sait maintenant sur cette fête, dont la célébration et le souvenir  
« sont abolis depuis longtemps. »

Le P. Colonia n'approuvait pas cette abolition, qu'il regardait comme une exagération : « Nos premiers martyrs, s'étant apparus aux premiers fidèles de Lyon, leur ordonnèrent de recueillir leurs cendres; elles furent déposées sous l'autel de l'église des apôtres, aujourd'hui Saint-Nizier, et à cette occasion on établit une grande solennité qui s'appelait la *fête des Merveilles* ou *des Miracles*. Elle se faisait encore en 1312, et on l'abolit enfin sur de mauvais prétextes dans le xv<sup>e</sup> siècle. Il fallait en corriger les abus et non pas abolir la fête. (*Hist. litt. de Lyon*, 1728, t. I. p. 198).

Poulin de Lumina donne aussi quelques détails sur cette fête, mais ne se prononce pas sur la cause de son établissement : « La fête des Merveilles, instituée dans l'antiquité, pour perpétuer la mémoire de quelque événement miraculeux dont on ignore l'occasion, après avoir été célébrée longtemps avec beaucoup de dévotion, était, sous l'épiscopat de Philippe de Thurey (1390) dégénérée en abus, par les indécences et les excès qui